

lettre d'information

détournement de la Veyle
chantier pilote du contrat rivière

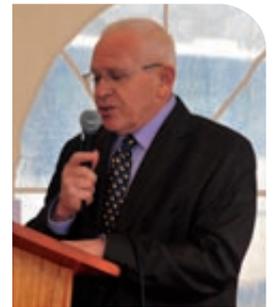
n°4/8
décembre 2009

édito



Les principaux travaux de terrassement relatifs au détournement de la Veyle au droit de la gravière de Saint Denis Les Bourg sont à présent achevés, et la nouvelle rivière a pu être mise en eau le 6 novembre dernier, au cours d'une cérémonie à laquelle vous avez été nombreux à assister, et je vous en remercie.

Restent à réaliser les travaux de végétalisation et quelques aménagements annexes, avant que notre chantier puisse être considéré comme achevé. C'est à cette occasion que nous avons choisis de vous présenter le travail des entreprises qui ont assuré la bonne réalisation de ce projet, avec une interview de M. Pascal BURLON, chef d'équipe au sein de l'entreprise de travaux publics FAMY.



En vous souhaitant bonne lecture, je vous donne rendez-vous à notre prochain numéro !

Daniel CRETIN, Président du Syndicat Veyle Vivante

Retour aux sources



3 entreprises sont intervenues sur le chantier de détournement de la Veyle, chacune dans leur cadre de compétence respectif : l'entreprise de terrassement FAMY, l'entreprise de paysagiste Parcs & Sports et l'Office National des Forêts qui fournira et plantera les plants forestiers destinés à végétaliser le site.

La société Famy, première à entrer en action, est habilitée à la réalisation de travaux en rivières et possède une solide expérience dans ce type d'aménagement, Pascal Burlon, responsable du chantier de la Veyle, avoue cependant s'être particulièrement investi dans ce dossier. En effet, s'il convenait de respecter scrupuleusement un cahier des charges précis (largeur, profondeur, pente...) il a également fallu à l'entreprise apprendre à s'adapter aux exigences du maître d'œuvre, pour apporter le côté « naturel » à l'ouvrage. Grâce aux moyens mis en œuvre, et malgré quelques imprévus, l'entreprise a pu mener à bien sa mission en trois mois. Une vraie performance pour recréer de toute pièce 1,8 km de lit de rivière, avec ses méandres et ses berges irrégulières. La mise en eau de ce nouveau lit a pu être réalisée le 6 novembre au terme de cette phase de terrassement.

Cette première phase, sans doute la plus spectaculaire, ne constitue du moins que la moitié du chantier. Les équipes de Parcs et Sports vont en effet s'affairer à l'ensemencement du site, ainsi qu'à l'élaboration des protections de berges prévues à quelques « points durs » du nouveau lit (ancien accès à la gravière, abords de la passerelle...) à l'aide de techniques dites de « génie végétal », soit l'utilisation de végétaux vivants (des branches de saules tressées par exemple) comme protection physique des berges. Cependant l'essentiel du linéaire de berge sera dépourvu de protection afin de favoriser le dynamisme de la rivière (érosion des berges, dépôts d'alluvions, etc.), garants du bon état écologique de la nouvelle rivière.

Enfin, l'Office National des Forêts se chargera de l'implantation des nombreux plants forestiers destinés au boisement d'une grande partie du site.





mot du partenaire



Que représente pour vous le chantier de dérivation de la Veyle ?

Ce type de travaux en rivière reste peu fréquent et présente plusieurs défis techniques inhabituels : un volume de terrassement important (1,8 km de

tranchée), un cahier des charges très pointu et un terrain difficile. Il s'agissait donc d'un challenge très motivant pour l'entreprise.

Par ailleurs, l'entreprise Famy étant implantée sur Saint-Denis-lès-Bourg, la proximité du chantier est pour nous un atout indéniable.

Comment résumer votre intervention ?

Notre participation peut se décliner en trois étapes. La première consistait, après le déboisement effectué par l'ONF, à décaper les terres et les végétaux sur la totalité de l'emprise foncière de la rivière.

Ensuite, Nous avons réalisé une tranchée et terrassé le lit de la rivière. Cette partie était réalisée avec l'aide d'un



le chiffre

30

C'est le nombre de jours qu'il aura fallu aux pelleteuses pour creuser le nouveau lit.



Ont participé à cette lettre d'information :

Syndicat Mixte Veyle Vivante - 77, route de Mâcon - 01540 VONNAS - Tel : 04 74 50 26 66 - Fax : 04 74 50 02 68 – www.veyle-vivante.com / **Directeur de la publication** : Daniel CRETIN.
Coordination : DSFI Communication – www.dsfi.fr / **Rédaction** : Le Courrier Economie - www.courrier-economie.com / **Graphisme & mise en page** : Laurent Poyol - www.lolandpop.com / **Crédits photographiques** : Laurent Poyol / Le Courrier Economie.

GPS 3D qui autorise un travail très rapide et très précis, sans piquetage préalable. Le conducteur d'engins suit simplement les indications du GPS qui reproduit un tracé informatique du lit de la rivière.

Pour finir, nous avons réalisé les berges en façonnant des reliefs multiples, conformément aux attentes du bureau d'études Biotec. Cette partie était sans doute la plus compliquée pour nous, car elle laissait une large place à l'improvisation pour créer des irrégularités et nécessitait de tâtonner un peu.

Quels moyens avez-vous mis en œuvre ?

Côté matériel, ce chantier a nécessité la présence de deux pelles de 20 et 25 tonnes, de deux bulldozers et de quatre gros tombereaux. Au total, nous avons évacué 60 000 m³ de terre qui ont été reversés dans l'étang, en renforcement de zones fragiles.

Coté homme, l'équipe était composée d'une dizaine de personnes.

Nous avons attaqué ce chantier le 18 août dernier pour un achèvement mi-novembre, hors travaux paysagers. Ce qui représente une avancée moyenne de 60 mètres par jour.

Avez-vous pris des précautions particulières en rapport avec le caractère écologique de ce chantier ?

Nous avons tenu à passer tous nos engins en huile hydraulique bio afin de prévenir tous risques de pollution accidentelle en cas de rupture de flexible. Nous avons également mis en place un barrage flottant et nous avons acquis un kit de dépollution. Mais, heureusement, toutes ces mesures se sont finalement avérées inutiles.

Pascal BURLON,
Chef d'équipe au sein de l'entreprise FAMY.

retrouvez l'ensemble
du projet sur :
www.veyle-vivante.com

